

Conseil Municipal du 1er septembre 2015

CONVENTION BIPARTITE EN VUE DE LA REALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention entre la commune et la SARL SYSCOM Ingénierie l'autorisant à planter une haie sur la parcelle ZO 26.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que

M. Le Maire signe la convention avec la SARL SYSCOM Ingénierie.

DOCUMENT UNIQUE : DEVIS

M. le Maire donne lecture du devis du Centre de Gestion pour l'accompagnement technico-administratif à l'élaboration du document unique.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer le devis d'un montant de 1 099 € et de faire une demande de subvention au titre du FNP.

NOTE SYNTHETIQUE SUR L'ACTIVITE 2014 ET DU RAPPORT DE GESTION 2014 DE L'ARTESAT

Le conseil municipal de Maigné,

Vu le rapport de M. Régis LUCAS, Maire,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La collectivité de Maigné étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2014,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

CREATION D'UN SITE INTERNET

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la réalisation d'un site internet par le biais de l'association « Internet et Commande Publique » (ICP).

